COMMUNIQUE DU SNECA CFE-CGC

Ce samedi 14 mars, le Premier Ministre a annoncé le passage au stade 3 de l'épidémie Covid-19 et la fermeture des lieux accueillant du public **à l'exception** de ceux présentant un caractère indispensable comme les commerces alimentaires, pharmacies, **banques**, stations-services ou de distribution de la presse. Un arrêté d'application immédiate est paru au journal Officiel du 15 mars 2020.

C'est une réponse, inévitable et indispensable des pouvoirs publics pour lutter contre la progression de l'épidémie, et les banques sont reconnues pour le service public qu'elles apportent.

Le rôle du SNECA, en tant que syndicat majeur de la branche professionnelle des Caisses Régionales et entités du Groupe Crédit Agricole, est de veiller à ce que la santé et la sécurité des salariés soient préservées.

A ce jour, le périmètre des activités bancaires à maintenir au service de nos clients est inconnu, mais il est probable qu'une présence physique et un accueil des demandes urgentes devra être maintenue sur le territoire national.

Vous le savez déjà, le premier niveau de protection consiste à respecter les principes de sécurité et en 1 er lieu :

- **L'absence de contact physique (poignée de main, embrassade etc…)**
- **Un lavage régulier des mains avec du savon**

Globalement, nous constatons avec satisfaction qu'une majorité de Directions de nos entités ont associé les secrétaires de CSE et les élus de la CSSCT dans les cellules de crise (ce n'est cependant pas le cas dans toutes, nous le déplorons).

Nous ne doutons pas que tous les sujets de nettoyage et de désinfection des locaux communs, des sièges et des réseaux ont été largement débattus et solutionnés.

La poursuite de l'activité est également rendue possible par la montée en puissance du télétravail, pourtant largement écarté il y a encore peu de temps, et l'éclatement des équipes des services régaliens sur plusieurs sites.

Les Caisses Régionales ont recensé les salariés ayant des problématiques de garde d'enfants, ou montrant des premiers signes de maladie (fièvre…).

Mais toutes n'ont semble-t-il, pas pensé à se préoccuper des salariés à la santé fragile médicalement constatée (pour lesquels une contamination par leurs seuls collègues de travail est déjà un risque), ou ceux qui côtoient des acteurs de la santé publique (pompiers volontaires, conjoints de professionnels de santé… exposés de fait à la contamination).

Nous demandons que cette recherche soit généralisée au plus vite, il en va de la responsabilité de nos dirigeants.

Il reste ensuite une problématique majeure : les salariés qui sont en première ligne dans nos agences.

Le SNECA demande que toutes les unités commerciales en contact avec des clients soient dotées de gels hydroalcooliques, de gants et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces après les rendez-vous. Des masques seraient les bienvenus mais même les professions de santé en sont dépourvues.

Les enceintes sécurisées, souvent délaissées, doivent être plus particulièrement nettoyées.

Enfin concernant l'activité commerciale, ce n'est clairement plus la priorité. Nous demandons la suppression des objectifs individuels et collectifs, tant en nombre de rendez-vous, qu'en nombre de ventes. Les objectifs commerciaux doivent être gelés aussi longtemps que durera cette crise.

Il nous semble indispensable que les salariés des Caisses régionales ne se déplacent plus chez les clients, et n'acceptent des visites en agences que pour des motifs essentiels, nécessitant la présence concomitante du client et du conseiller.

L'ensemble des élus du SNECA est mobilisé sur ces objectifs simples et indispensables pour la santé et l'intégrité physique de l'ensemble des salariés du Crédit Agricole, tout en soutenant nos entreprises.

Vous pouvez compter sur nous, n'hésitez pas à solliciter vos élus SNECA

SNECA - 4 rue Moncey - 75009 PARIS - Tél. : 01 48 74 16 48 - Courriel : contact@sneca.fr
CFE CGC
www.sneca.fr